

*Bureau Syndical du
1er juin 2023*

DELIBERATION N° 2023-06-032

***Autorisation de Signature du Marché Global de Performance pour la conception,
la construction et l'exploitation du centre de tri et de valorisation de Monte***

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le 1 ^{er} juin, à onze heures et quarante-cinq minutes, le Bureau Syndical convoqué le 26 mai 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGO Louis, BONARDI Jean-Paul et CICCADA Vincent.			
Pouvoirs : VIVONI Ange-Pierre a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges.			
Absents : MARCHETTI François-Marie, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 08/06/2023 et de la publication de l'acte le: 08/06/2023			
 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>			

Le Président expose,

La présente consultation a été passée selon la procédure avec négociation prévue par les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique en vue de la passation d'un marché global de performance tel que défini par l'article L. 2171-3 du code de la commande publique.

Le Marché a pour objet la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia et notamment :

- La réalisation des études règlementaires et administratives :
 - Nécessaires pour l'élaboration des dossiers de permis de construire et de démolir éventuels, permis modificatifs éventuels, ainsi que leur dépôt, le suivi et l'assistance pendant leurs procédures d'instruction ;
 - Nécessaires dans le cadre des dossiers administratifs d'autorisation d'exploiter pour l'exécution de l'objet du marché (notamment le dossier unique de demande d'autorisation environnementale y compris toutes les études techniques liées, les autres dossiers connexes : défrichage, dérogations ...).
- La réalisation des études et des travaux, en ce compris les études de conception et d'exécution, suivants :
 - Etudes de conception et d'exécution, de détail, plans et notes justificatives ;
 - Construction des bâtiments et des réseaux liés y compris toutes liaisons avec l'existant, aménagement des abords et des voiries de liaison avec l'existant, fourniture et installation des équipements ;
 - Pilotage et coordination du chantier, dossier des ouvrages exécutés.
- L'exploitation de l'installation, des ouvrages techniquement liés et le maintien des performances sur la durée du contrat.

Le marché n'est pas alloti.

Les candidats devaient, en plus de leur offre de base, obligatoirement présenter une offre variante. Celle-ci porte uniquement sur le tri des emballages ménagers concernant les plastiques et suivant le modèle de « tri poussé à deux standards plastiques » de Citeo.

La durée prévisionnelle du marché est fixée à cent cinquante-six (156) mois.

Cette durée comprend :

- Une durée prévisionnelle de trente-six (36) mois pour les prestations d'études et de travaux,
- Une durée ferme d'exploitation de quatre-vingt-seize (96) mois pour l'exploitation et la maintenance du Centre de tri et valorisation,
- Une durée de reconduction de 12 mois à l'issue de la durée ferme d'exécution de 96 mois,
- Une durée de reconduction de 12 mois à l'issue de la première reconduction.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 6 octobre 2022 et a décidé d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères suivants :

Critère	Sous-critères	Note sur
CRITERE 1 Valeur technique de l'offre pour la conception - réalisation Note sur 30	1.1 Pertinence et dimensionnement de la solution technique	10
	1.2 Performances et garanties souscrites - Fiabilité	10
	1.3 Mode de réalisation – Dispositions constructives – Phasage des travaux - Cohérence du planning et respect des délais	5
	1.4 Gestion des nuisances	5
CRITERE 2 Valeur financière de l'offre Note sur 40	2.1 Cout Etude, Travaux et MSI	15
	2.2 Coût d'exploitation y compris GER	25
CRITERE 3	3.1 Organisation et moyens mis en œuvre	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230601-2023-06-032-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

Valeur technique de l'offre pour l'exploitation Note sur 22	3.2 Gestion des nuisances d'exploitation	6
	3.3 Justification des coûts d'exploitation	4
	3.4 Qualité du parcours pédagogique	2
CRITERE 4 Intégration architecturale et paysagère Note sur 5	4. Intégration architecturale et paysagère	5
CRITERE 5 Volume dédié aux PME et Artisans Note sur 3	5. Volume dédié aux PME et Artisans	3

Le marché a été attribué pour son offre variante au groupement AM Environnement – mandataire – et les sociétés RIVAT architecte, ENGIBAT (BE construction et économiste), ENERGIPOLE (BE conception et réalisation tri), RMIS (équipementier tri emballages), NATALI (BTP, GC et VRD), FUSELLA (constructions métalliques), SCAE Electricité, Trident service (MOE général) – co-traitants.

Le montant total du marché est de 248 775 573 euros HT décomposé entre 60 461 277 euros HT (phases 1, 2 et 3) et 188 314 296 euros HT pour l'exploitation maintenance pendant 10 ans (phase 4 et plan de renouvellement).

Il sera demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché global de performance de conception, construction et exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 6 octobre 2022,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant les conclusions favorables de l'étude d'impact pluriannuel présentée en séance,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A la majorité (1 abstention – M. Louis Pozzo-di-Borgo):

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Autorise le Président du Syvadec à signer les pièces contractuelles du marché global de performance de conception, construction et exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia pour son offre variante avec le groupement AM Environnement – mandataire – et les sociétés RIVAT architecte, ENGIBAT (BE construction et économiste), ENERGIPOLE (BE conception et réalisation tri), RMIS (équipementier tri emballages), NATALI (BTP, GC et VRD), FUSELLA (constructions métalliques), SCAE Electricité, Trident service (MOE général) – co-traitants

- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Don Georges GIANNI



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son

Accuse de réception en préfecture
027-20090827-202306052023-06-032-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023